

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du Lundi 26 Mars 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vingt-six mars deux mil dix-huit à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Nicolas VEAUUVY, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, M. LÉQUIPPÉ, Mme JÉHANNO, Mme BOURLIER, Mme GARNIER, M. GAURY, M. MARAIS, Mme MARTINI, M. PADRO

Absents excusés : Mme GEFFARD, M. BIGNON, M. CRUCHET, M. TISSERAND, M. VIOU

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Sophie JEHANNO en qualité de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du 11 décembre 2017. Aucune observation formulée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de subvention : BTP/CFA d'Indre et Loire

Ce point sera abordé à la fin des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal de l'année 2017 :

- Section de Fonctionnement :
 - * Dépenses : 228 498.79 euros
 - * Recettes : 285 776.95 euros
- Section d'Investissement :
 - * Dépenses : 130 201.95 euros
 - * Recettes : 99 164.80 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'année 2017 d'un montant de 254 558.39 euros comme suit :

- 49 571.69 euros en section d'investissement au compte 1068
- 204 986.70 euros en section de fonctionnement à la ligne R002

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2017 du budget assainissement de la commune.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – REPORTS – RESULTATS 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement de l'année 2017 :

- Section d'Exploitation :
 - * Dépenses : 51 911.75 euros
 - * Recettes : 23 694.36 euros

- Section d'Investissement :
 - * Dépenses : 5 298.06 euros
 - * Recettes : 11 655.89 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reporter le résultat d'exploitation de l'année 2017 d'un montant de 8 444.65 euros en totalité en section d'exploitation à la ligne RO02 et de reporter le résultat d'investissement de 61 922.58 euros en section d'investissement à la ligne R001.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget communal pour l'année 2018 :

- Section de Fonctionnement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de : 394 598.70 euros.

- Section d'Investissement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de : 144 979.10 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le budget communal pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / absence : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget communal pour l'année 2018 :

- Section d'Exploitation :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de 27 601.71 euros.

- Section d'Investissement :
Equilibré en Dépenses et en Recettes pour un montant de 72 239.97 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le budget de l'assainissement pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / absence : 0)

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les montant des taxes locales comme celles de l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 8 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 12 %

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2017 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2017 sur le prix et la qualité du service public assainissement de la Commune de Couesmes.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au résultat de ce rapport.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

TRAVAUX DE VOIRIE : DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux de voirie pour l'année 2018 qui est le suivant :

- Trottoir rue Jean et François Tertrain à la sortie du bourg en direction de Château du Loir
- Travaux sur la voie communale n°6 (route de Montigny - mise en œuvre d'enrobé)
- Aménagement en entrée sud de bourg sur la RD 38

Il leur présente deux devis pour les travaux concernant le trottoir rue Jean et François Tertrain

- de l'agence COLAS TOURS d'un montant de 8 062.30€ HT
- de l'entreprise BIGOT Travaux Publics d'un montant de 7 944.50€ HT

Et un seul devis concernant les autres travaux :

- de l'agence COLAS TOURS d'un montant de 12 852.09€ HT pour les travaux sur la voie communale n°6
- de l'agence COLAS TOURS d'un montant de 3 676.06€ HT pour l'aménagement en entrée sud de bourg sur la RD 38

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter les travaux suivants et autorise Monsieur le Maire à signer les devis :

- de l'entreprise BIGOT Travaux Publics d'un montant de 7 944.50€ HT pour les travaux concernant le trottoir rue Jean et François Tertrain à la sortie du bourg en direction de Château du Loir
- de l'agence COLAS TOURS pour les travaux sur la voie communale n°6 (route de Montigny - mise en œuvre d'enrobé)
- de l'agence COLAS TOURS pour les travaux d'aménagement en entrée sud de bourg sur la RD 38

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

DEVIS : ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN ET FRANCOIS TERTRAIN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de Bouygues énergies et services concernant le remplacement de lanternes sur poteau béton de la rue Jean et François Tertrain pour un montant de 4 384.18 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter le devis de la société Bouygues énergies et services pour le remplacement de lanternes sur poteau béton de la rue Jean et François Tertrain pour un montant de 4 384.18 euros HT.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA FDSR (FONDS DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE RURALE)

Monsieur le Maire expose le projet de restauration de l'église « Notre Dame » dont le coût prévisionnel s'élève à 26 760€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	26 760€ HT
FDSR enveloppe « projet et socle » :	13 380€
Etat : DRAC	4 014€
Solde : commune, financement assuré de la manière suivante :	
Fonds propre :	9 366€ HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, pendant le second semestre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet de restauration de l'église « Notre Dame »
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention auprès du département au titre du FDSR

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC CENTRE VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire expose le projet de restauration de l'église « Notre Dame » dont le coût prévisionnel s'élève à 26 760€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	26 760€ HT
Etat : DRAC	4 014€
FDSR enveloppe « projet et socle » :	13 380€
Solde : commune, financement assuré de la manière suivante :	
Fonds propre :	9 366€ HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, pendant le second semestre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet de restauration de l'église « Notre Dame »
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention auprès de la DRAC

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

COLLEGE JOACHIM DU BELLAY – DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu du Collège Joachim du Bellay qui sollicite une participation de 349.62 euros pour les voyages et sorties pédagogique pour les 31 élèves de la commune.

Cette demande est motivée par le fait que le syndicat du collège est dissout.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 349.62 euros au Collège Joachim du Bellay pour participer aux voyages et sorties scolaires pour les 31 élèves de la commune.

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

SUBVENTIONS 2018 – BTP/CFA d'Indre et Loire

Monsieur le Maire informe d'une nouvelle demande de subvention pour l'année 2018.

- BTP/CFA d'Indre et Loire pour un élève scolarisé dans leur établissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser :

- BTP/CFA d'Indre et Loire : 50€/élève habitant la commune

A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses :

Monsieur le Maire précise que des devis ont été établis suite à la demande de Monsieur Tisserand de mettre un panneau de signalisation des lieux-dits sur la route de la Fossetière à Château la Vallière, après le pont de la déviation. Il leur présente deux devis :

- SES de Chambourg sur Indre (37310)
 - o Dimension 1600x1200 : 266.80€ HT
 - o Dimension 600x800 : 67.20€ HT
- SEDI de Uzes (30700) :
 - o Dimension 1600x1200 : 478.00€ HT
 - o Dimension 600x800 : 90.00€ HT

Ce dossier sera réétudié lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Un nouveau devis a été demandé à SES avec les dimensions intermédiaires 1000x900 : coût 214€ HT (compris support et fixation).

Monsieur le Maire informe que la pièce cassée concernant l'épareuse a été changée et que l'assurance Groupama a pris en charge la réparation pour un montant de 612€.

Monsieur le Maire précise que l'attelage de remorque pour le véhicule communal a été posé.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé à Madame Jeanne Berthelot, Monsieur et Madame Patrice Martineau, Monsieur Jean-François Lévêque et Madame Sophie Jehanno et Monsieur Bruno Gonet pour projet de prolonger le réseau d'assainissement collectif sur la route départementale n°38. Un seul retour négatif. Les travaux ne sont pas prévus au budget 2018.

Monsieur le Maire informe qu'un panneau d'informations va être acheté pour l'aire de jeux. Coût : 118.43€ HT.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Ragot souhaite qu'une solution soit trouvée pour l'arbre qui se trouve dans le cimetière car il occasionne des dégâts sur sa tombe. Il est donc décidé de le couper.

Madame Sophie Jéhanno souligne qu'il y a des problèmes de distribution de courrier sur la commune.

Monsieur le Maire souligne que la vieille remorque inutilisable pour la commune sera donnée à Monsieur Philippe Huet.

Le Maire,
Nicolas Veauvy